



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Auvergne

Question écrite n° 9092

Texte de la question

M Pierre Goldberg appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le sous-encadrement criant qui existe à l'université de Clermont-Ferrand et sur la nécessité de revaloriser le métier d'enseignant du supérieur. Faute d'un encadrement suffisant à l'université de Clermont-Ferrand, la précédente rentrée universitaire a été particulièrement difficile, remettant en cause l'équilibre des missions et l'efficacité de cette université. À court terme, cela signifierait pour la région la disparition d'un service public d'enseignement supérieur de qualité si des mesures importantes n'étaient pas prises. Pour ce qui concerne la revalorisation du métier d'enseignant du supérieur, et plus généralement de celle de l'ensemble des personnels d'éducation, il faut impérativement que les mesures qui seront prises pour 1989 amorcent un processus significatif. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour doter la région Auvergne d'un réel service public d'enseignement supérieur et pour revaloriser le métier d'enseignant du supérieur.

Texte de la réponse

Reponse. - Les deux universités de Clermont-Ferrand ont bénéficié de huit postes au titre des créations d'emplois inscrits au budget de l'année 1989. Vingt-huit transformations ont été attribuées pour la même année à ces deux établissements, dont vingt-deux transformations assistant maître de conférences et six transformations maître de conférence professeur. Les instituts universitaires de technologie, Aubière et Montluçon, se sont vus accorder quatre créations d'emplois, trois transformations assistant - maître de conférences et deux transformations maître de conférences - professeurs. Plus généralement, en faisant de l'éducation une priorité, le gouvernement a clairement affirmé que la rénovation du système éducatif ne pouvait être dissociée de la revalorisation de la fonction enseignante. C'est dans cet esprit que des mesures concrètes ont été proposées à l'issue des négociations engagées avec les principaux partenaires du monde éducatif. Ces mesures vont ouvrir des perspectives importantes aux personnels de l'enseignement supérieur. L'amélioration du déroulement des carrières tant au niveau du corps des maîtres de conférences que celui des professeurs des universités, notamment par la création d'une « hors-classe » pour les maîtres de conférences, la réduction de la durée du temps de passage dans certains échelons des deux corps, et l'ouverture de nouvelles possibilités de promotion en 1re classe devraient en particulier permettre de répondre aux attentes exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9092

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 574